

**AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE**  
**« RENFORCER LES RESSOURCES HUMAINES REGIONALES**  
**POUR LA FILIERE CINÉMA»**

**Cadre réservé à l'administration :**

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

**SESSION DES 15 et 16 décembre 2022**

**AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :**

-modification d'AE : X / AP :  / CP :

**AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE**

**Nom et numéro du rapport :**

**S100 - Favoriser le développement et l'accès à la culture**

Exposé des motifs

Actuellement, les moyens internes de la Région dévolus à l'étude, au traitement et au contrôle des aides et subventions à la filière cinéma et au fonctionnement des Comités Techniques Cinéma ne permettent pas de rendre un service suffisant et adapté aux besoins de la filière régionale du cinéma malgré, il faut le souligner, l'engagement et l'efficacité des services régionaux spécialisés.

La stratégie culturelle et patrimoniale régionale prévoit une augmentation des aides à hauteur de 150 000 € à destination des acteurs et filières, ce qui augmentera de fait la masse de travail à réaliser par les agents de la région.

De façon à mettre en adéquation l'ambition régionale avec les moyens dédiés permettant la réussite de cette ambition, il est proposé de créer du temps de travail supplémentaire dans le service régional et d'augmenter le budget consacré au cinéma à hauteur de 100 000 € en autorisations d'engagement.

**Délibéré : Le Conseil Régional décide d'augmenter les moyens des services internes dédiés à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale cinéma et affecte à ce titre 100 000 € d'autorisation d'engagement, par prélèvement de 100 000 € d'autorisation d'engagement sur le budget consacré à la transformation de l'Hôtel de Région en lieu de production culturelle**

**Remplacer :** page 38, « Je vous propose, à titre indicatif, d'inscrire 1 026 000 € en autorisations d'engagement et 3 200 000 € en autorisations de programmes pour les aides aux acteurs du cinéma. »

**Par :** page 38 « Je vous propose, à titre indicatif, d'inscrire 1 126 000 € en autorisations d'engagement et 3 200 000 € en autorisations de programmes pour les aides aux acteurs du cinéma. »



Franck NICOLON  
Conseiller régional